



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°2025/64 du 9 décembre 2025**

**OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA  
SORTIES FAMILIALES DE L'ANNEE 2026 : FIXATION DE LA TARIFICATION**

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Neuf Décembre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Premier Décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Bernard JAMET  
Mme Nathalie CAPBLANC  
Mme Martine AUBIN  
M. Roger ROZOT  
M. Nicolas FLEURIER  
Mme Patricia LEDUC  
Mme Christine RUNDERKAMP

**ABSENTES AYANT DONNÉ PROCURATIONS :**

Mme Sylvie ENGUERRAND à Mme Nathalie CAPBLANC  
Mme Isabelle ARPIN à Mme Martine AUBIN  
Mme Catherine DUPONT à Mme Christine RUNDERKAMP

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Pierre-Claude MONNIER  
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

**ABSENTE :**

Mme Yasmina SAIDI

**Secrétaire de Séance :**

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture  
095-269501615-20251209-DE-64-2025-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de

L'article L 2131-1 du code

Général des Collectivités Territoriales

Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20251209-DE-64-2025-DE

A.R. du 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

Le Président

N°2025/64 du 9 décembre 2025

Bernard JAMET

### **OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA SORTIES FAMILIALES DE L'ANNEE 2026 : FIXATION DE LA TARIFICATION**

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

**Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sannois via son Centre Social Municipal souhaite proposer pour l'année 2026 des sorties aux familles Sannoisiennes,

**Considérant** que ces actions sont construites tout au long de l'année avec les familles et ont pour but de répondre aux différents objectifs du projet social de cet établissement déclinés comme suit :

- Objectif 1 : Favoriser les actions de soutien à la fonction parentalité
- Objectif 2 : Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs des familles
- Objectif 3 : Favoriser la mixité sociale

**Considérant** que ces sorties seront proposées prioritairement aux familles Sannoisiennes fréquentant le Centre social, et à celles orientées par les travailleurs sociaux du CCAS, du Service Social Départemental (SSD) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise,

**Considérant** que dans le cadre de l'organisation de ces sorties, un soutien financier peut être obtenu de la CAF du Val d'Oise au titre des Aides au Développement Social (ADS). Une demande de subvention sera adressée à ce partenaire et fera l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration,

**Considérant** qu'il est nécessaire de fixer, dès à présent, les participations financières à percevoir des familles sur la base d'un quotient familial inférieur ou supérieur à 800 €,

**Après en avoir délibéré,**

**Vote(s) Pour : 10**

**Vote(s) Contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'autoriser** la participation prioritaire des familles Sannoisiennes sur la base d'un quotient familial inférieur ou supérieur à 800 €,

**Article 2 : de fixer** les participations financières à percevoir des usagers pour ces sorties comme suit :

	Tarif avec quotient familial inférieur à 800 €	Tarif avec quotient familial supérieur à 800 €
<i>Adulte et enfant dès 12 ans*</i>	5 €	8 €
<i>Enfant âgé de 4 à 12 ans*</i>	3 €	5 €
<i>Enfant de moins de 4 ans*</i>	gratuit	gratuit

\* âge au moment de la sortie

**Article 3 : d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier,

**Article 4 : d'indiquer** que le recouvrement de ces participations financières sera effectué par le régisseur du Centre Social – Espace Eliane Chouchena,

**Article 5 : dit** que les dépenses liées à ces sorties seront prévues au budget de l'exercice 2026.

**AINSI DELIBERE,**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

**Bernard JAMET**  
Maire de Sannois  
Vice-Président  
Communauté d'Agglomération Val Parisis



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**La Secrétaire de séance**  
**Véronique LORQUIN**  
Directrice du CCAS